



restitution du dépôt de garantie

Par **Isabelle1**, le **27/11/2019 à 06:49**

Bonjour,rnrnJ'ai loué une maison à un particulier qui, au cours du bail, a confié la location à une agence. J'ai déménagé depuis, effectué l'état des lieux de sortie, conforme à celui d'entrée. L'agence me dit de me tourner vers le propriétaire pour récupérer mon dépôt de garantie. Un mois après ma sortie, aucune nouvelle de celui-ci. Il reste injoignable depuis. L'agence n'est-elle pas sensée être médiateur ?rnrnMerci d'avance.

Par **Tisuisse**, le **27/11/2019 à 08:57**

Bonjour,rnrnFire une LR/AR au propriétaire en injonction de rembourser le dépôt de garantie, lui donner 8 ou 15 jours pour le faire faute de quoi vous transmettre le dossier aux juges et demanderez des dommages-intérêts. En règle générale, un tel courrier fait bouger les choses assez rapidement.rnrnToutefois, si cette lettre vous revient, ne l'ouvrez pas, gardez là cachetée et c'est le juge qui l'ouvrira. Ce sera un élément de + en votre faveur.

Par **Isabelle1**, le **27/11/2019 à 09:43**

Merci beaucoup, je vais m'y atteler.